

## **PV CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 juin 2023**

**Présents :** M Henry ; O de Wavrechin ;Luspin O ;Marchand Christian ;Chevalier J P ; Granier L ;Kuhn S ; Laurent-Roullet S ;Morelière D ;Soulié C.

**Absents** Adda Annie, pouvoir à O de Wavrechin, et Malinowski Magalie, pouvoir à Mathieu Henry

Secrétaires de Séance : Sylvie Laurent, et Olivier de Wavrechin.

Boissière Benjamin arrivé après le 2<sup>ième</sup> vote.

### **Approbation Compte rendu séance précédente**

N'ayant aucune remarque sur ce CR, donc approuvé.

### **Créances à éteindre de Thieven Vagner :**

Une créance de 3480,28 € concernant des loyers, des factures d'eau et assainissement d'anciens locataires de la mairie, datant de 2020, doit être admise en non-valeur.

Le conseil municipal avait déjà émis un avis négatif, mais il lui est demandé à nouveau de renoncer à cette dette.

Contre = 1

### **Attributions de compensation provisoire 2023.**

Les nouvelles attributions compensatoires reversées par la ComCom pour St Beauzély, après révision, s'élèvent à :31 104.00€ dont 1 000€ sont utilisés pour la mise en place de la cantine à 1€.

### **Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Le besoin d'agents de remplacement pouvant être parfois urgent, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels afin de palier à l'absence d'agents, sans nécessité de réunir le conseil municipal.

### **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Création d'emploi d'agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité pour la période allant du 27 juin 2023 au 25 août 2023 : cela concerne l'embauche pour l'aide et le remplacement du cantonnier.

### **Adhésion Aveyron Ingénierie mission accompagnement technique du système d'assainissement collectif.**

Cette adhésion gratuite permettra de bénéficier de missions préventives et une assistance technique pour le diagnostic et le suivi de son système d'assainissement

collectif. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette adhésion et de permettre au maire de signer la convention avec Aveyron Ingénierie.

### **Renouvellement de la convention A D S avec Aveyron Ingénierie (Actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol)**

Il convient de renouveler l'autorisation donnée à Aveyron Ingénierie d'instruire les actes d'urbanisme, en effet la précédente autorisation de 5 ans arrive à échéance cette année, et la commune ne bénéficie pas de personnel qualifié pour instruire ces dossiers.

### **Etude de sécurité RD 30**

Afin de sécuriser la circulation à l'entrée du village et dans sa traversée, l'agence départementale Aveyron Ingénierie réalise une étude de dossier, des mesures et des propositions.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette étude.

### **Renouvellement groupement d'entretien et de rénovation éclairage public SIEDA.**

Afin d'assurer l'entretien des installations d'éclairage public, le renouvellement des luminaires avec optimisation énergétique des installations (passage en LED), l'obtention de subventions et des cofinancements, il convient de renouveler notre adhésion.

### **Mise à disposition d'un adjoint administratif de la ComCom.**

Pour bénéficier de la mise à disposition par la Comcom d'un agent administratif en fonction de nos besoins (arrêt maladie, vacance de poste), il convient d'autoriser le maire à signer une convention entre la commune et la Comcom.

### **Adhésion au service « RGPD » du syndicat mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données.**

Le recensement des données personnelles dans un Registre Gestion et Protection de Données est une obligation européenne. AGEDI propose via une convention de réaliser ce recensement et de nommer une personne déléguée.

Le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion à cette convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI, et d'autoriser le maire à la signer.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1. Création d'un emploi temporaire pour palier à l'absence d'un agent de l'agence postale.
2. Acceptation de l'adhésion d'une nouvelle commune dans le périmètre du syndicat mixte des eaux Lévezou Ségala ; La commune de MILHARS

Révisions des statuts du syndicat mixte des Eaux Lévezou Ségala : l'ajout d'une commune en février et le changement d'adresse en avril  
Ces révisions sont soumises à l'approbation des communes adhérentes.

Une facture de l'entreprise CAUMES GUILHEM datant de 2022, d'un montant de 1 037,04€ reste toujours impayée. IL convient de prévoir une décision modificative (DM) pour créditer la somme de 1 100€ au compte permettant de régler cette dette .

Prendre une DM suite à une erreur du report de la section d'investissement mise en dépenses au lieu d'être en recettes pour la somme de 39 687.22€. L'écriture corrective consiste à inscrire :

- En dépense d'investissement : - 39 687.22€.
- En recette d'investissement : + 39 687.22€.

Approbation du projet de révision dev la charte du PNRGC.  
Le conseil municipal décide d'approuver la charte et les statuts.

Vente du broyeur de refus à Cédric Rouyre.

Suite à la proposition de Mr Rouyre d'acquérir le broyeur de refus, le conseil municipal autorise cette vente pour la somme de 500€.

Pour l'autorisation du stationnement des camping-cars à l'intérieur du village, ou l'obligation d'aller sur l'aire de service, le conseil se donne le temps de la réflexion et ce sujet sera débattu lors du prochain conseil.

Afin de mettre en œuvre les moyens de contrôle des installations d'assainissement collectif, et de la conformité des raccordements eaux usées et eaux pluviales, il convient de prendre un arrêté portant sur le contrôle de ces installations, en cas de cession, de mutation ou de travaux de réhabilitation ; Ce contrôle sera effectué par un organisme indépendant, les frais seront à la charge du propriétaire sortant et il devra en informer l'acquéreur en cas de non-conformité. Dans ce cas un délai d'un an sera laissé au propriétaire pour la mise en conformité.

Installation de la fibre sur Azinières.

Dans le quartier des Cazelles à Azinières, la fibre tarde à venir ; le maire se charge d'appeler le SIEDA pour avoir des explications.

Fin du conseil à 21h40mn

